



*Au service
des peuples
et des nations*



With funding by the European Union



WWF *for a living planet*[®]

Projet Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et
réduction de la pauvreté dans l'Écorégion WAMER

Plan d'actions national du Cap Vert 2012-2016

Projet WAMER

Version Finale

Octobre 2012

Table des matières

Données générales	4
1. Contexte.....	5
2. Perspectives.....	8
3. Vision et enjeux	9
3.1. Vision.....	9
3.1. Enjeux	9
4. Résultats stratégiques	13
Tableau 1. Plan d'Action National 2012 - 2016	14
Tableau 2. Plan de Travail Annuel (PTA, 2013)	18
Tableau 3. Fiche d'identification de projets	20



Figure 1. Localisation du Cap Vert

L'archipel du Cap Vert est constitué de 10 îles et 18 îlots, que l'on peut regrouper en deux groupes : au Nord, *les îles au vent* : Santo Antão, São Vicente, Santa Luzia (inhabitée), São Nicolau, Sal et Boavista ; au sud, *les îles sous le vent* : Maio, Santiago, Fogo et Brava. Les îles, pour la majorité, ont reçu leur appellation en fonction du nom du saint à l'honneur le jour de leur découverte. Par exemple, São Nicolau (Saint Nicolas en français) a été découverte le 6 décembre.

Données générales

Données générales et géographiques

Nom officiel : République du Cap-Vert

Chef de l'Etat : M. Jorge Carlos Fonseca

Chef du Gouvernement : M. José Maria Pereira Neves

Superficie : 4 033 km²

Capitale : Praia

Villes principales : Praia, Mindelo, Assomada

Langue (s) officielle (s) : Portugais

Langue (s) courante (s) : Portugais, Créole

Monnaie : Escudo capverdien (1 euro = 110,265 escudos)

Fête nationale : 5 juillet (proclamation de l'indépendance, en 1975)

Données démographiques

Population : 513 000 habitants en 2010 (*Banque Mondiale*)

Densité : 124 habitant/km²

Croissance démographique : 1,4 % en 2010 (*Banque Mondiale*)

Espérance de vie : 72 ans en 2010 (*Banque Mondiale*)

Taux d'alphabétisation : 84% en 2010 (*Banque Africaine de Développement*)

Religion (s) : Catholicisme (93%), protestantisme (7%)

Indice de développement humain : 118ème sur 169 pays (*Rapport du PNUD 2010*)

Données économiques

PIB (2010, en parité de pouvoir d'achat) : 1,9 milliard de dollars (*The World Factbook*, estimations)

PIB par habitant (2010, en parité de pouvoir d'achat) : 2 869 euros (*The World Factbook*, estimations)

Taux de croissance : 3%, en 2009, et 4,5% en 2010 (*The Economist Intelligence Unit*, estimations)

Taux d'inflation (2010) : 3% (*The Economist Intelligence Unit*, estimations)

Balance commerciale(2010) : -219 millions de dollars soit -11% du PIB (-8% en 2009) (*EIU*)

Principaux clients (2010) : Espagne (54%), Portugal (22%), Maroc (7%), Allemagne (3%) (*The Economist Intelligence Unit*)

Principaux fournisseurs(2010) : Portugal (44%), Pays-Bas (15%), Espagne (6%), Brésil (5%) (*The Economist Intelligence Unit*)

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB en 2010 : (*The World Factbook*, estimations)

- ▶ agriculture : 9,2 %
- ▶ industrie : 16,5 %
- ▶ services : 74,3 %

1. Contexte

A quelques 450 km des côtes de l'Afrique de l'Ouest, en face du cap du même nom, sis le Cap Vert. Cet archipel, d'origine volcanique et composé de dix îles et quinze îlots, subit l'influence du climat sahélien et notamment la baisse de la pluviométrie depuis les années 1970. Jadis lieu de passage de transit commercial entre l'Europe, l'Amérique du Sud et l'Afrique, le Cap Vert mise désormais sur le tourisme et l'exploitation des ressources halieutiques pour asseoir son développement économique et social. L'absence d'eau de surface ou phréatique inhibe en effet toute expansion de l'agriculture.

Malgré une vaste zone économique exclusive (734 265 km²), le potentiel en ressources halieutiques du Cap Vert est limité à environ 40 000 t¹. L'étroit plateau insulaire² de type volcanique, l'absence d'upwelling, le déficit pluviométrique, le régime hydrologique et océanographique peu favorable des eaux maritimes, sont les principaux facteurs explicatifs du faible potentiel halieutique. Cela ne nuit toutefois pas à la variété de l'exploitation maritime. Les principales espèces exploitées sont : grands pélagiques (thons, thazard, etc.) ; petits pélagiques côtiers (chinchard, maquereau, etc.), démersaux (mérrou rouge, sar commun du Cap Vert, etc.) ; langoustes (de fond et côtières). D'autres espèces font l'objet d'une exploitation de faible envergure comme les mollusques, céphalopodes ou encore les requins.

Les efforts de développement de la pêche au Cap Vert ont débuté après l'indépendance en 1975 avec l'élaboration de plans de développement national dans lesquels la pêche est devenue un secteur prioritaire. Ainsi, tout au long des trente dernières années, de grands investissements ont été effectués pour le développement de la pêche au Cap Vert. Le manque de ressources financières internes propres a nécessité le recours à la coopération internationale, à travers dons et emprunts conditionnels.

Sur le plan alimentaire, le Cap-Vert importe environ 80% de ses besoins alimentaires³. Sur le marché local, le poisson est en grande partie vendu frais, moins de 3 % des volumes étant commercialisé après transformation (séché, salé, en conserve). Le poisson est commercialisé essentiellement dans les marchés municipaux par les micro-mareyeuses. Certaines d'entre-elles font du porte-à-porte ou sont très actives dans la distribution inter-îles. La marge bénéficiaire des micro-mareyeuses est située entre 10 à 35 %. Les quantités

¹ A titre de comparaison, le Sénégal, avec une ZEE de 180 000 km² dispose d'un potentiel halieutique de 450 000 t.

² La superficie du plateau insulaire fut estimée par Bravo de Laguna (1985) à 5 394 km² jusqu'à l'isobathe 200 mètres, et à 7 650 km² jusqu'à l'isobathe 500 mètres.

³ Les importations s'élèvent à quelque 600 M€ en 2010 et se composent essentiellement de produits alimentaires, de produits transformés et notamment des biens d'équipement et produits énergétiques. Le principal partenaire est le Portugal

invendues sont conservées sous glace dans des caissons isothermes (loués ou achetés). Les excédents de production sont stockés dans les entrepôts frigorifiques.

Dans certaines îles (Santiago, S.Vicente), il existe une importante commercialisation de poisson dans les supermarchés. Cette commercialisation concerne aussi bien les produits halieutiques locaux qu'importés. L'offre et la demande varient beaucoup d'une île à l'autre. Certaines îles comme S. Antão, Maio, Boavista et Brava sont excédentaires contrairement à Santiago et Sal. Toutefois, la faiblesse des systèmes de transport inter-îles limite la répartition des excédents. Le prix moyen national estimé par l'INE était de 320 ECV/kg en 2009. Les prix les plus élevés sont enregistrés dans la capitale Praia, où la demande est très forte. Ils sont en moyenne supérieurs de 20 % par rapport à ceux de Mindelo.

L'exportation des produits de la pêche représente une source de devises qui contribue à l'équilibre de la balance des paiements. Jusque le milieu des années 90, les produits de la pêche ont représenté une partie importante des exportations totales du pays (près de 65 %). Malgré une augmentation des exportations de produits halieutiques jusqu'en 2000, la contribution du secteur en volume et en valeur dans les exportations totales du pays a diminué du fait de l'apparition d'un grand nombre de nouvelles industries (chaussures, vêtements, etc.), qui ont donné une grande impulsion aux exportations totales nationales. Ces dernières années, les exportations de poisson ont diminué, particulièrement du fait de la perte du marché du maquereau. Au début des années 2000, l'embargo de l'Union européenne a exacerbé cette baisse (levé en 2005), et les exportations de poisson sont estimées en 2010 à seulement 100 millions ECV (environ 1 M€) contre 300 millions ECV en 2000.

En facilitant l'écoulement et la distribution du poisson dans pratiquement toutes les localités du Cap Vert, du littoral ou de l'intérieur des îles, l'État a contribué à faire de la pêche un vecteur de diminution de la vulnérabilité alimentaire des capverdiens. L'augmentation de la consommation de poisson per habitant (aujourd'hui estimé à 26 kg/an/h), même si elle accuse de fortes disparités entre îles, présente des signes encourageants. Il serait toutefois intéressant de connaître le volume de poisson absorbé par la population touristique afin de mitiger les chiffres conséquents de croissance de la consommation par habitant (par exemple plus de 200 000 visiteurs annuels à Sal). En l'absence de débarquement, l'accord de pêche avec l'UE ne contribue ni directement ni indirectement à l'approvisionnement des marchés locaux. Il n'y a donc aucun impact positif sur la sécurité alimentaire. Malgré la concurrence entre la flottille de pêche de l'UE et la flottille nationale en ce qui concerne à la capture des

thonidés, il faut néanmoins affirmer que celle-ci ne met pas en cause la sécurité alimentaire des capverdiens, étant donné que les débarquements des thonidés sont de loin inférieurs aux quotas permis (25 000 t).

L'impact principal et immédiat de la pêche sur la biodiversité s'observe à travers la diminution de la taille des poissons, traduisant une réduction des stocks de ressources vivantes exploitées. Seules les langoustes et les poissons de roche semblent actuellement faire l'objet d'une exploitation au-delà de la capacité de reproduction des stocks. L'usage des pratiques de pêche nocives et destructrices d'habitat entraîne des impacts environnementaux plus sérieux. Au Cap Vert, l'utilisation d'explosives persiste encore dans certaines localités de Santo Antão, le chalutage de fond (actuellement interdit pour les embarcations nationales mais selon les rapports des armateurs nationaux, le chalutage est toujours pratiqué par les embarcations étrangères) et le dragage des fonds rocheux sont autant de pratiques néfastes pour les habitats marins. Pour le moment aucun travail n'a été entrepris pour évaluer les dommages sur les fonds marins des activités de pêche. La forte utilisation des lignes à main par la pêche artisanale limite les effets négatifs sur les habitats marins. L'installation récentes de dispositifs concentrateurs de poissons (DCP) sur les tombants permet à la pêche artisanale de pallier la diminution des captures de démersaux. Au total, la gouvernance des ressources halieutiques permet un approvisionnement convenable des marchés locaux, le maintien de l'emploi dans le secteur semi-industriel et artisanal tout en éradiquant progressivement les pratiques néfastes à l'environnement marin.

2. Perspectives

Avec une croissance annuelle moyenne de plus de 5% sur la dernière décennie, une inflation maîtrisée, une bonne gouvernance, un PIB par habitant trois fois plus élevé que la moyenne d'Afrique subsaharienne, le troisième indice de développement humain en Afrique après les Seychelles et Maurice, l'archipel fait figure de modèle en Afrique. Trente six ans après son indépendance, le Cap-Vert a su, en dépit des handicaps de sa géographie - un archipel dispersé au sein de l'Atlantique, aux sols volcaniques et au relief escarpé, dépourvu de richesses naturelles et d'eau douce - devenir l'un des pays les plus dynamiques de la région. Les autorités capverdiennes souhaitent faire du Cap-Vert un centre international de commerce et de prestations de service, une place financière régionale et un centre de loisirs. Le pays dispose déjà de 4 aéroports internationaux (Praia, Sal, Boavista, Mindelo) pour accueillir une population touristique chaque année plus nombreuse. Le plan de développement touristique prévoit une fréquentation d'un demi-million de visiteurs en 2015 contre plus de 300 000 aujourd'hui.

La réduction de la pauvreté au plan national est donc bien plus attachée au développement des services, notamment touristiques qu'à celui de la pêche donc les perspectives sont relativement limitées. Néanmoins, la réduction de la pauvreté dans les communautés de pêche passe par l'amélioration des conditions d'exploitation des ressources halieutiques. La mise à l'eau en 2009 et 2010 de plusieurs dizaines de DCP autour des îles a, à ce titre, amélioré les comptes d'exploitation et permis à plusieurs pêcheurs (de Sal et Maio, par exemple) auparavant matelots d'acquérir une embarcation motorisée. Les DCP ont, par ailleurs, contribué à maintenir voire augmenter l'offre de poisson dans les îles. De la sorte, les prix ont pu être maintenus à des niveaux abordables pour les bourses des ménagères Cap-Verdiennes.

Le processus de gouvernance des pêches est aujourd'hui s'attache aujourd'hui à reformuler le plan de gestion pour la période 2014-2024 (un projet vient d'être produit dans le cadre du programme PRAO-CV). Dans ce contexte un effort important est mis pour l'immatriculation du parc de barques de pêche artisanale et la mise en place de processus de gestion concertée (notamment dans le cadre d'aires marines cogérées). La direction des pêches s'attache également à prévenir la pêche illicite et à négocier des accords de pêche en faisant en sorte que les ressources qui sont actuellement en grande partie transférées vers des pays européens depuis Las Palmas soient débarquées dans les ports nationaux.

3. Vision et enjeux

3.1. Vision

La vision du Cap Vert en matière de gouvernance des ressources halieutiques est « *des communautés qui s'épanouissent économiquement et socialement tout en préservant les milieux marins* ».

3.1. Enjeux

Les enjeux, qui résultent du contexte actuel et des perspectives à venir et de la vision, sont à la fois stratégiques et techniques. Stratégiques car ils concernent l'alimentation humaine, l'économie, l'équité sociale et l'environnement marin, tous relevant du choix et de la décision politique. Techniques en ce qu'ils touchent à des aspects de mise en conformité avec le système commercial international et d'amélioration des conditions d'exploitation et de valorisation des ressources marines, aspects qui requièrent de l'expertise, de l'appui et du suivi à long terme.

Les quatre enjeux stratégiques sont les suivants :

- 1- *Alimentaire* : augmenter sensiblement les débarquements de poissons pélagiques afin de répondre à la demande croissante de poisson, émanant, entre autres de l'augmentation drastique de la fréquentation touristique sur les îles.
- 2- *Environnemental* : réhabiliter les milieux marins les plateaux insulaires. La création d'aires protégées cogérées et la mise à l'eau de dispositifs de concentration de poisson devrait contribuer à diminuer l'effort de pêche sur les plateaux insulaires à condition toute fois que des mesures d'encadrement stricte soient prises conjointement avec les pêcheurs pour soulager réellement les zones côtières de la fréquentation des pêcheurs.
- 3- *Économique* : Stimuler une plus grande compétitivité de la production nationale. Le marché national des produits frais de la pêche a été pendant longtemps peu concurrencé. Cette caractéristique a conduit les opérateurs à se limiter à une action minimale en matière d'adaptation de l'offre à la demande. Avec la croissance de la population capverdienne et l'augmentation de touristes, ce marché est actuellement concurrentiel et internationalisé, notamment en ce qui concerne l'exportation de la

langouste rose. Parallèlement, la demande croissante de produits transformés et la libéralisation du commerce mondial induisent depuis peu une concurrence locale dans l'acquisition du poisson comme matière première.

- 4- *Social et culturel* : permettre aux communautés de pêcheurs de mieux maîtriser leur destinée. La pêche doit être un choix de vie et non une contrainte résultante du manque d'opportunité.

Les enjeux techniques sont les suivants :

1. *Assurer une pêche et un commerce responsables.* La fragilité des ressources halieutiques et les exigences de pêche responsable impliquent que les mesures appliquées pour optimiser le fonctionnement du marché contribuent à la préservation des ressources. Le cadre réglementaire capverdien doit avoir comme objectif d'assurer que les produits commercialisés aient été obtenus selon des méthodes de capture respectueuses des normes de conservation en vigueur aux niveaux national, régional et international.
2. *Améliorer les normes de commercialisation – Il est impératif que les institutions chargées du secteur, sur la base de la législation en vigueur, permettent d'éviter les comportements préjudiciables à la gestion des ressources halieutiques et que seuls les produits capturés dans la stricte observation des règles de la politique de conservation puissent être mis sur les marchés.* Il existe des minima biologiques, notamment en relation avec la taille, dont l'objectif est d'éviter la capture et la commercialisation des juvéniles. Parallèlement, et pour assurer la transparence et le fonctionnement homogène du marché, il existe des minima pour la commercialisation exprimés notamment en termes de poids. Toutefois, au niveau mondial, les minima commerciaux (en poids) sont très critiqués. Par conséquent, pour éviter toute incohérence, il est recommandé d'établir expressément des minima basés sur les tailles minimales marchandes en tant compte des impératifs de protection de la ressource et d'approvisionnement des marchés.
3. *Promouvoir une recherche sur la qualité des produits de la pêche – Pour les produits de la pêche, la qualité constitue un impératif qui peut induire une valeur ajoutée. Le consommateur est chaque jour qui passe plus sensible à la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Les*

produits de la pêche, spécialement ceux qui sont commercialisés frais, sont fragiles et leur qualité sanitaire constitue un élément décisif pour assurer la protection de la santé publique. La recherche sur la qualité, dans le contexte de ressources halieutiques limitées, constitue l'unique élément susceptible d'améliorer le prix moyen à la production et par conséquent le revenu des producteurs. Les efforts sur la qualité tendent à proposer, particulièrement pour les produits frais, des produits « haut de gamme » au consommateur, encourageant ainsi une meilleure valorisation du potentiel des produits capverdiens de la pêche.

4. *Encadrer le développement de l'aquaculture.* L'utilisation de l'environnement marin capverdien à des fins d'aquaculture doit faire l'objet d'une étude approfondie afin d'en évaluer les potentialités et risques afférents. Il pourra en conséquence être proposé de développer un régime légal propre à l'aquaculture, afin que l'activité soit bien planifiée et gérée dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières.
5. *Créer des aires marines protégées* afin de conserver la biodiversité d'importance globale, notamment six écosystèmes critiques qui se trouvent seulement au Cap-Vert. La création d'AMP aurait également pour objectif de freiner et renverser la dégradation actuelle des ressources liées à la terre et à l'eau dans les aires protégées et terrains adjacents. Leur création doit se faire avec participation des communautés locales dans la conception et la mise en place des plans de conservation, aux activités de gestion des ressources et à la création d'options alternatives de subsistance visant la génération de revenus.
6. *Approche intégrée et prospective des écosystèmes marins.* Les approches écosystémiques se développent de par le monde afin de conserver l'intégrité des écosystèmes et de l'environnement en général. La gestion écosystémique reconnaît que l'écosystème marin a une importance et une valeur dépassant les seules pêcheries. Il joue un rôle dans le maintien de la biodiversité marine, la prévention de l'érosion côtière, la régulation du climat, l'accumulation de nutriments, etc. Le milieu marin est affecté par d'autres activités que la pêche (développement industriel, développement côtier, aquaculture, sports aquatiques, transport maritime, exode rural, pression démographique, etc). Ainsi le déclin du rendement d'une pêcherie n'est pas redevable

au seul effort de pêche, mais aussi à la détérioration de l'environnement marin ou au déséquilibre des interactions interspécifiques. Le système traditionnel de gestion et de régulation des pêcheries ne fonctionneront pas de façon efficiente et n'apportent pas de résultats durables sans la prise en compte de l'interaction existant entre le système pêche et les autres composantes qui affectent les écosystèmes. Ainsi, il va devenir essentiel de légiférer et de mettre en place un cadre légal visant la protection de l'environnement marin. Une considération particulière devrait porter sur les points suivants : le transport et l'utilisation de peintures pour les navires, en interdisant ceux qui contenant du TBT ; la collecte, le stockage et transport d'huiles usées ; le traitement obligatoire des eaux résiduelles industrielles ou domestiques avant leur déversement en mer ; l'obligation de réaliser des évaluations d'impact environnemental de tout projet à développer dans la zone côtière.

7. *Promouvoir l'utilisation d'engins de pêche plus sélectifs et plus neutres pour l'environnement marin.* Une stratégie doit être développée, incluant des actions de recherche et de prospection (développement d'engins adéquats), des mesures de prévention (formation et sensibilisation des pêcheurs), de gestion (obligation de l'utilisation de balises de signalisation des engins et de matériaux biodégradables dans la confection des engins).

4. Résultats stratégiques

Compte-tenu des enjeux cités plus haut les résultats stratégiques du Plan d'Action National s'articulent autour de quatre principaux résultats et se déclinent comme suit :

R1 : La contribution des produits halieutiques à la sécurité alimentaire est améliorée dans le pays;

R2 : Des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place;

R3 : Des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement sont soutenues ; et

R4 : Les capacités de la Société Civile (ONGs, Organisations Professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement à influencer les politiques sont renforcées

Chaque résultat stratégique se divise en activités et en Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV), période de mise en œuvre, budget, responsable de la mise en œuvre et partenaires impliqués (voir tableau 1).

La mise en œuvre des axes stratégiques s'appuie sur :

- le renforcement des capacités nationales dans tous les domaines ciblés par le présent PA ;
- la coopération nationale afin de dynamiser les forces en présence et créer des synergies ;
- la coopération internationale et régionale avec les partenaires au développement impliqués dans le pays, d'une part, et avec les organismes de consultation et de régulation, d'autre part.

Tableau 1. Plan d'Action National 2012 - 2016

GOUVERNANCE, POLITIQUES DE GESTION DES RESSOURCES MARINES ET REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS L'ECOREGION WAMER (WESTERN AFRICAN MARINE ECOREGION).					
PLAN D'ACTION NATIONAL DU CAP VERT					
	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Budget	Responsable de la mise en œuvre et Partenaires
Objectif général	Contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire des communautés côtières de l'écorégion WAMER (Western Africa Marine Eco-Region).				
Objectif spécifique	Améliorer la gouvernance et promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière d'utilisation durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER			<u>999,000 Euros</u>	
Résultat attendu 1	La contribution des produits halieutiques à la sécurité alimentaire est améliorée dans le pays			<u>204,000 Euros</u>	
Activité 1.1.	Réaliser une étude sur la commercialisation et les filières de distribution des produits halieutiques capturés dans le pays y compris l'identification des actions prioritaires pour l'amélioration de la distribution des produits halieutiques dans le pays	- Etude réalisée et actions prioritaires listées	- Etude disponible au deuxième trimestre 2013. - Rapports d'activités	10, 000 Euros	R : DGP P : INDP, secteur privé

Activité 1.2.	Mettre en œuvre les actions prioritaires pour l'amélioration de la distribution des produits halieutiques dans le pays	- Au moins 5 actions sont mises en œuvre avant la fin du projet	- Visites de sites - Rapport d'activités	50, 000 Euros	R : DGP P : INDP
Activité 1.3.	Réaliser une étude sur la qualité des produits halieutiques distribués sur le marché national	- Nombre d'améliorations identifiées	- Rapport d'étude - Rapports d'activités	10, 000 Euros	R : DGP P : INDP
Activité 1.4.	Développer et mettre en œuvre 2 expériences pilotes avec une forte participation de femmes dans la transformation	- Qualité des produits ; emplois et revenus	- Rapport d'activités - Visites de terrain	34 000 Euros	R : DGP : P : INDP
Activité 1.5	Assister l'implantation de projets de fermes aquacoles périurbaines	- Sites pilotes mis en œuvre et fonctionnels	- Rapport d'activités - Visites de terrain	100 000 Euros	R : INDP P : DGP, Communautés
Résultat attendu 2	Des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place			<u>380,000 Euros</u>	
Activité 2.1.	Appuyer la recherche sur la sélectivité des engins de pêche	- La sélectivité des engins de pêche est connue	- Rapport d'activités - Visites de terrain	100,000 Euros	R : INDP P : DGP, Communautés de pêcheurs
Activité 2.2.	Élaborer des mesures drastiques pour les pêches INN et Promouvoir (plaidoyer) auprès des instances institutionnelles les pratiques de pêche les plus profitables sur le plan sociétal	- Mesures drastiques définies, - Nombre de notices	- Rapport d'activités - Notices	20,000 Euros	R : DGP P : MIN, Conseil National de pêche
Activité 2.3.	Appuyer la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude sur la Promotion des subventions à la pêche	- Evolution du nombre de subventions à la pêche	- Rapport d'activités	30,000 Euros	R :DGP P : ONGs
Activité 2.4.	Appuyer la préparation d'un plan d'aménagement et de gestion pour 3 AMP	- Nombre d'AMP avec plans de gestion	- Plans de gestion validés - Rapport d'étude	50,000 Euros	R : DGA, DGP P : Communautés, PRAO-CV

Activité 2.5.	Soutenir le dispositif de surveillance des pêches dans les AMP et de la protection de la biodiversité (formation, équipements)	- Evaluation de la participation au dispositif	- Rapport d'évaluation - Rapports d'activités trimestrielles	20,000 Euros	R : DGA, DGP P : PRAO-CV, IMP
Activité 2.3.	Promouvoir les bonnes pratiques de pêche dans les AMP (chartes de cogestion, saisonnalité, pratiques destructrices, captures accidentelles)	- Nombre de chartes de cogestion dans les AMP	- Rapport d'activités trimestrielles - Visites de sites - Chartes de cogestion	10,000 Euros	R : DGA, DGP, P : PRAO-CV, ONG, Communautés
Activité 2.4	Elaborer des plans d'affaires pour toutes les AMP du pays et mettre en œuvre des moyens de financement durable (PSE, écotourisme, taxes, etc.)	- Plans d'affaires élaborés et mis en œuvre et moyens de financement durables	- Plans d'affaires validés	20,000 Euros	R : DGA, DGP P : PRAO-CV
Activité 2.5	Rendre opérationnel la maintenance des DCP en mettant sur place une équipe de travail dotée d'un budget et des équipements adéquates	- Rapports de maintenance disponible	- Rapport d'activités	50,000 Euros	R : DGP, INDP P : PRAO CV, Communautés
Activité 2.6.	Les nouveaux DCP sont mis à l'eau avec la collaboration des pêcheurs (S. Nicolau, Brava, Sal)	- Nombre de DCP à l'eau conforme au cahier des charges	- Rapport d'activités	80,000 Euros	R : INDP/DGP P : communautés de S. Nicolau, Brava, Sal
Résultat attendu 3	Des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement sont soutenues			<u>340,000 Euros</u>	
Activité 3.1.	Identifier des sources alternatives de revenus pour les communautés côtières dépendantes de la pêche à S.Nicolau, S. Antao, Fogo	- Nombre de sources alternatives identifiées	- Rapport d'étude - Rapports d'activités	10,000 Euros	R : DGP P : PRAO-CV, ONG
Activité 3.2.	Mise en œuvre de trois expériences pilotes de sources alternatives de revenus pour les communautés côtières dépendantes de la pêche à S.Nicolau, S. Antao, Fogo	- Expérience mise en œuvre et suivi des indices socioéconomique : revenu, emploi, etc.	- Protocoles de financement - Rapports d'activités - Visites de terrain	300,000 Euros	R : DGP P : PRAO-CV, ONG

Activité 3.3	Evaluer les expériences pilotes mises en œuvre et autres expériences et proposer des options d'élargissement à l'échelle du littoral	- Rapport d'évaluation disponible	- Rapports d'activités - Rapport d'évaluation - Visite de site	10,000 Euros	R : DGP P : PRAO-CV, ONG
Résultat attendu 4	Les capacités de la Société Civile (ONGs, Organisations Professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement à influencer les politiques sont renforcées			<u>75,000 Euros</u>	
Activité 4.1	Etablir et valider une échelle de compétence des ONG environnementales et de pêche déjà actives	- Nombre d'ONG recensées	- Etude - Rapport d'activités	10,000 Euros	R : DGP P : ONGs
Activité 4.2	Animer une plate-forme d'ONG, de journalistes de gouvernance des pêches et de l'environnement pour l'information de la société civile et la formation	- Nombre d'actions d'animations	- Rapport d'activités	20,000 Euros	R : ONGs, Presse P : DGP, DGA, WWF, FIBA
Activité 4.3	Formation des journalistes et des parlementaires aux pratiques de bonne gouvernance des pêches et de l'environnement	- Nombre de sessions	- Rapport de formations, - Rapport d'activités	20,000 Euros	R : DGP, DGA P : Parlementaires, Presse, WWF, FIBA
Activité 4.4	Renforcer la participation des communautés et du secteur privé au conseil national de pêche	- Nombre de sessions	- Rapport de formations, - Rapport d'activités	10,000 Euros	R : DGP P : Communautés, secteur privé
Activité 4.5.	Promouvoir l'organisation des communautés locales en vue de la création d'une organisation faitière des pêcheurs (fédération)	- Organisation faitière créée	- Rapport d'activités	15,000 Euros	R : INDP P : Communautés, ONGs

Tableau 2. Plan de Travail Annuel (PTA, 2013)

ACTIVITES	T1			T2			T3			T4			RESPONSABLE	MONTANT €
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Résultat 1. La contribution des produits halieutiques à la sécurité alimentaire est améliorée dans le pays														
Activité 1.1. Réaliser une étude sur la commercialisation et les filières de distribution des produits halieutiques capturés dans le pays y compris l'identification des actions prioritaires pour l'amélioration de la distribution des produits halieutiques dans le pays													DGP	10 000
Activité 1.2. Mettre en œuvre les actions prioritaires pour l'amélioration de la distribution des produits halieutiques dans le pays													DGP	20 000
Activité 1.3. Réaliser une étude sur la qualité des produits halieutiques distribués sur le marché national													DGP	10 000
Activité 1.4. Développer et mettre en œuvre 2 expériences pilotes avec une forte participation de femmes dans la transformation													DGP	20 000
Activité 1.5. Assister l'implantation de projets de fermes aquacoles périurbaines													INDP	40 000
Résultat 2. Des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place														
Activité 2.4. Appuyer la préparation d'un plan d'aménagement et de gestion pour 3 AMP													DGA	25 000
Activité 2.5. Rendre opérationnel la maintenance des DCP en mettant sur place une équipe de travail dotée d'un budget et des équipements adéquates													INDP, DGP	25 000
Activité 2.6. Les nouveaux DCP sont mis à l'eau avec la collaboration des pêcheurs (S. Nicolau, Brava, Sal)													INDP, DGP	30 000
Résultat 3. Des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement sont soutenues														
Activité 3.1. Identifier des sources alternatives de revenus pour les communautés côtières dépendantes de la pêche à S.Nicolau, S. Antao, Fogo													DGP	10 000
Activité 3.2 Mise en œuvre de trois expériences pilotes de sources alternatives de revenus pour les communautés côtières dépendantes de la pêche à S.Nicolau, S. Antao, Fogo													DGP	80 000

Résultat 4 : Les capacités de la Société Civile (ONGs, Organisations Professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement à influencer les politiques sont renforcées															
Activité 4.1. Etablir et valider une échelle de compétence des ONG environnementales et de pêche déjà actives													DGP	10 000	
Activité 4.3. Formation des journalistes et des parlementaires aux pratiques de bonne gouvernance des pêches et de l'environnement													DGA, DGP	8 000	
Activité 4.4. Renforcer la participation des communautés et du secteur privé au conseil national de pêche													DGP	5 000	
Activité 4.5. Promouvoir l'organisation des communautés locales en vue de la création d'une organisation faitière des pêcheurs (fédération)													INDP	5 000	
TOTAL BUDGET														298 000 €	

Tableau 3. Fiche d'identification de projets

Axe thématique	Nom du projet	Organisme(s) responsable(s)	Personne à contacter, rôle	Pays bénéficiaire(s)	Organisme(s) financeur(s) et budget	Date s de début et fin	Objectifs du projet	Synergies possible avec projet gouvernance WAMER et activités communes identifiées	Degré de synergie possible (1 : synergie très faible ; 5 : synergie très forte)
Gestion et développement des pêches	Programme ACP FISH II « renforcement de la gestion des pêches dans les pays ACP »	UE	Mecildes Tavares	Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Sierra Léone	UE sur budget du FED	2010-2012	Aide au renforcement institutionnel de gestion des pêches et d'élaboration de politiques de pêche	Plan de gestions des pêcheries, cogestion, pêche migrante, sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté	5
Gestion et développement des pêches	Plan d'action sous-régional pour la conservation et la gestion durable des populations de requins (phase II)	CSRP/FIBA	Vera Gominho	Pays de l'écorégion WAMER	MAVA, DIGIS	2008-2012	Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action sous-régional requins	Sur la gestion des pêcheries de requins et espèces reliées écologiquement, conservation des habitats critiques pour la survie des requins	4
Gestion et développement des pêches	Appui à la gestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest (phase II)	CSRP	DGPescas	Pays de l'écorégion WAMER	Coopération allemande	2008-	Aide au renforcement institutionnel de gestion des pêches et d'élaboration de politiques de pêche	Plan de gestions des pêcheries, cogestion, pêche migrante, sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté	5
Gestion et développement des pêches	Programme d'appui pour le développement d'initiatives de cogestion	CSRP	Iolanda Brites GSERN / Secrétariat d'Etat des ressources marines	Cap-vert, Guinée- Bissau, Mauritanie, Sénégal, Sierra Léone	AFD	2008-2013	Aide au renforcement institutionnel de gestion des pêches et d'élaboration de processus de cogestion des pêcheries	Plan de gestions des pêcheries, cogestion, pêche migrante, sécurité alimentaire et réduction de la	4

			Tel : 992 51 36 lolanda.brites@dg.pescas.gov.cv					pauvreté, AMP	
Gestion et développement des pêches	Projet régional des pêches en Afrique de l'Ouest	CSRP	Anibal Medina	Pays de l'écorégion WAMER	FFEM, Banque Mondiale	2008-2013	Aide au renforcement institutionnel de gestion des pêches et d'élaboration de politiques de pêche	Plan de gestions des pêcheries, cogestion, pêche migrante, sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté, AMP	5
Gouvernance des écosystèmes marins et côtiers	Protection du Grand système marin des canaries (CCLME)	Bureau CCLME	Mecildes Tavares	Mauritanie, Sénégal, Guinée, Gambie, Guinée Bissau, Cap-Vert	FAO		L'objectif global du projet est d'assurer des avantages environnementaux mondiaux en inversant l'épuisement des ressources halieutiques et de l'habitat et zones de reproduction du courant des Grands écosystèmes marins des Canaries Grands écosystèmes marins (LME) causés par la surpêche, les changements de qualité de l'eau (à travers tous les types de pollution) et changement de l'habitat	Services des écosystèmes et bien-être des populations côtières, gestion participative, lutte contre la pêche INN, migrations de pêches,	4